



MAIRIE D'ORLÉAT

4 rue de Fougères
63190 Orléat

Tél : 04 73 73 13 02
Fax : 04 73 73 10 32

AR Prefecture

063-216302653-20240415-20240429-DE
Reçu le 15/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 13 Votants : 16

L'an deux mille vingt-quatre le huit avril, le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2024.

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Jean-Louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL, Grégory COINTE, Rémi CHABANAT Cédric DAUDUIT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNIER, Stéphanie YVERNAULT, Héloïse FERRIER a rejoint l'assemblée à partir de la délibération 2024/04/21 ;

Ont donné procuration :

Mme Nicole MARQUES à Jean-Louis ROUVIDANT
Mme Patricia LACHAMP à Laurent DOLCEMASCOLO

Absents :

Cindy FOUR, Richard PONCEPT, Sophie CARRE

Secrétaire de séance : Anthony BOURBONNAUX

DELIBERATION

**Personnel Communal : Indemnités de gardiennage des églises
N°2024/04/29**

Objet : Fonction publique : Personnel titulaires et stagiaires de la FPT

Madame le Maire expose au conseil municipal que Mme Marie-Claude FERRIER adjoint administratif est en charge d'ouvrir et fermer l'Eglise en période estivale.

- Vu les circulaires du 8 janvier 1987, 29 juillet 2011 et du 9 octobre 2023 relatives aux indemnités pour le gardiennage des églises communales, il y aurait lieu de fixer pour 2024 cette indemnité à 126.91 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve l'indemnité fixée à 126.91 € versée à Madame Marie-Claude FERRIER pour l'année 2024.

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

Fait à Orléat, le 08 avril 2024

Le Maire
Elisabeth BRUSSAT

AR Prefecture

063-216302653-20240415-20240429-DE
Reçu le 15/04/2024